

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2207

10 septembre 2013

SOMMAIRE

Al Maha Majestic S.à r.l.	105900	Holding EDH S.A.	105897
Arabian Company for Retail L0510 S.à r.l.	105936	Hospitality Consulting Group S.à r.l.	105898
Atelier del Gusto S.à r.l.	105924	Imm. Lux S.A.	105895
Beethoven One S.à r.l.	105910	Immobilière Les Alouettes	105894
Beethoven Two S.à r.l.	105901	Ingersoll-Rand Luxembourg United, Sàrl	105895
CEREP 3 Piccadilly Place S.à r.l.	105890	Institut de Beauté Cleopatra S.à r.l.	105893
CEREP 4 Piccadilly Place S.à r.l.	105892	Instudio S.à r.l.	105899
CEREP III Investment R S.à r.l.	105890	INVISTA North America S.à r.l.	105892
CHS Milling Luxembourg, S.à r.l.	105925	INVISTA Technologies S.à r.l.	105892
CitCor Franconia Berlin I S.à r.l.	105921	Irto S.A.	105891
CVCIGP II JHC S.à r.l.	105890	Irto S.A.	105891
CV Luxco S.à r.l.	105919	ITH Europe S.A.	105891
D’Pettener Schlösserei S. à r.l.	105890	Jadl Invest	105891
Dynamic Asset Management Company (Luxembourg) S.A.	105899	Jet Drinks Lux S.à r.l.	105890
Elitis Participations	105936	JF&V S.à r.l.	105893
ESP.L	105900	Jones Lang LaSalle Electronic S.à r.l.	105894
EU-REC LUX S.à r.l.	105899	Jones Lang Lasalle Finance Luxembourg S.à r.l.	105894
Euro-Agri S.A.	105936	Jupiter International Holdings S.à r.l.	105893
EuroInformation International	105899	JW Aurum Holdings (LUX) S.à r.l.	105892
Europe Partners Holdings S.à r.l.	105936	Kabam Luxembourg S.à r.l.	105896
E.V.A.F Luxembourg (TMRE) S.à r.l.	105899	KBC Institutional Interest Fund	105895
FLW Events International S.A.	105898	Keyhow Europe S.A.	105893
Fly Catering International S.A.	105897	Koch Supply & Trading (Europe) S.à r.l.	105894
Fortitudo S.A.	105898	Koeniginstrasse 2 S.A.	105894
Geoyoung Investment Holdings S.à r.l.	105897	KoSa Luxembourg Capital S.à r.l.	105896
Gismo	105898	KoSa US Investments S.à r.l.	105895
Global Project Development S.A.	105896	KUHN Soparfi S.à r.l.	105896
GrafTech Luxembourg II S.à r.l.	105897	La Thériaque Luxembourgeoise S.A.	105895
H.C.L. Luxembourg s.à r.l.	105897	Zogar Management S.à r.l.	105900
HMD Investissements S.A.	105898		

CEREP III Investment R S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.126.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013100420/10.

(130122322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

CEREP 3 Piccadilly Place S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.449.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013100421/10.

(130122341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

CVCIGP II JHC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 163.050.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CVCIGP II JHC S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013100449/11.

(130122142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

D'Pettener Schlösserei S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7463 Pettingen, 3, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 104.796.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013100455/10.

(130122691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Jet Drinks Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 158.607.

Les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Jet Drinks Lux S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013100676/13.

(130122015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

ITH Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 113.495.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21 juin 2013 que:

Sont réélus pour une période de 2 ans et ceci jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Philip George BISSON, demeurant professionnellement au 6, Hilgrove Street, St. Helier, Jersey
- Monsieur Per Anders PERSSON, demeurant au 7, Raphael Drive, KT7 OB1 Thames Ditton, Surrey (Royaume Uni)
- Madame Noeleen GOES-FARRELL, demeurant au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg

Est réélu Commissaire aux comptes pour la même période:

- H.R.T. Révision S.A., avec siège social au 163, rue de Kiem, L-8030 Strassen

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Référence de publication: 2013100673/18.

(130121861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Irto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 156.351.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IRTO S.A.

Référence de publication: 2013100670/10.

(130122343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Irto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 156.351.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'actionnaire unique tenue de manière extraordinaire le 16 juillet 2013:

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission de son poste d'administrateur, avec effet immédiat, de Maurizio Mauceri, né le 01 septembre 1975 à Lecco (Italie).

2) L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle devant se tenir en 2016:

- Monsieur Mike ABREU PAIS, né le 09 janvier 1981, à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IRTO S.A.

Référence de publication: 2013100669/17.

(130122131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Jadl Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 142.488.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013100683/9.

(130122554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

INVISTA North America S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 34.558.900,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 67.095.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 juillet 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2013100664/17.

(130121866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

INVISTA Technologies S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 42.952.550,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 67.098.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 de la société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 juillet 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2013100665/17.

(130122068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

CEREP 4 Piccadilly Place S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 130.431.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013100422/10.

(130122357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

JW Aurum Holdings (LUX) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 170.363.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013100698/9.

(130122387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Institut de Beauté Cleopatra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4992 Sanem, 1, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 101.295.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2013100658/14.

(130122432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Jupiter International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 161.057.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 3 juillet 2013

1. Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN a démissionné de son mandat de gérant B.

2. Madame Virginie DECONINCK, administrateur de sociétés, née à Rocourt (Belgique), le 11 octobre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante B pour une durée indéterminée.

Veuillez prendre note que l'adresse de Monsieur Doron OFER a changé et se trouve désormais à Herzliya Pituah (Israël), 85, Medinat Hayehudim St.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

*Pour extrait et avis sincères et conformes**Pour Jupiter International Holdings S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013100682/18.

(130122138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

JF&V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 1, rue Jean Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 173.132.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013100686/10.

(130121933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Keyhow Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 84.444.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013100716/12.

(130122349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Koch Supply & Trading (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 164.833.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013100700/9.

(130121880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Immobilière Les Alouettes, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 42.067.

Les documents de clôture de l'année 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 juillet 2013.

Référence de publication: 2013100653/10.

(130121766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Jones Lang LaSalle Electronic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 41, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 98.134.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013100677/11.

(130121965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Jones Lang Lasalle Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 41, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 89.523.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013100690/11.

(130121954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Koeniginstrasse 2 S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.676.

Les comptes annuels au 24 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 July 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2013100701/13.

(130122592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

KBC Institutional Interest Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 39.266.

Le bilan consolidé au 31 mars 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KBC INSTITUTIONAL INTEREST FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013100711/11.

(130122303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

KoSa US Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.020.184.475,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 100.561.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013100704/13.

(130122044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Ingersoll-Rand Luxembourg United, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 125.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 90.054.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Référence de publication: 2013100657/10.

(130122585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Imm. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 47.908.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMM.LUX S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013100647/11.

(130122046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

La Thériaque Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4984 Sanem, Z.I. Gadderscheier.

R.C.S. Luxembourg B 110.822.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013100749/9.

(130122116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

KUHN Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 148, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 98.278.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013100723/10.

(130122517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

KoSa Luxembourg Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.002,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 147.162.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 juillet 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2013100703/17.

(130121967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Kabam Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 3A, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 159.497.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013100706/11.

(130122467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Global Project Development S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 71.885.

Il résulte d'une Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2013 que les mandats des administrateurs, Mesdames Carole Cahen et Marie-Pierre Denis, les deux demeurant professionnellement au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg et celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire comptable B+C S.à r.l., ayant son siège social au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg, sont prorogés pour une période de six ans.

Ces mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Fiduciaire comptable B+C S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013101447/16.

(130123043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Fly Catering International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 156.236.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant en date du 31/12/2012, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013101404/11.

(130123604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Geoyoung Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 132.330.

Constituée par devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 August 2007, acte publié au Mémorial C no 2526

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Geoyoung Investment Holdings S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2013101420/14.

(130123391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Holding EDH S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 36.256.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101483/9.

(130123150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

H.C.L. Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 300, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 58.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F Van Gool.

Référence de publication: 2013101466/10.

(130123728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

GraTech Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 167.199.

Le Bilan arrêté au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013101427/10.

(130123134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Fortitudo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 79.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 juin 2013.

Référence de publication: 2013101408/10.

(130123705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

FLW Events International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 159.316.

La dénonciation de siège de la société suivante:

FLW Events International S.A.

50, route du Vin

L-5450 Stadtbredimus

N° RCS: 159316

a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18. juillet 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Loula 2 S.A.

Référence de publication: 2013101403/14.

(130122940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Gismo, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 160.031.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013101443/11.

(130123600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Hospitality Consulting Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 91.883.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101484/9.

(130123560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

HMD Investissements S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 109.703.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101481/10.

(130123714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Instudio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 49, rue de Cessange.
R.C.S. Luxembourg B 154.260.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INSTUDIO S.A R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2013100660/11.

(130122339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

EuroInformation International, Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 55, rue des Scillas.
R.C.S. Luxembourg B 162.712.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013100487/9.

(130122243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Dynamic Asset Management Company (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 63.960.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013100475/10.

(130122359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

E.V.A.F Luxembourg (TMRE) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 119.505.

RECTIFICATIF

Le bilan rectifié au 31 décembre 2011 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2011 déposé le 3 août 2012 L120136973) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013100478/12.

(130122651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

EU-REC LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 115.351.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/07/2013.

G.T. Experts Comptables S.À.R.L.

Luxembourg

Référence de publication: 2013100504/12.

(130122218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Al Maha Majestic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 128.067.

Par la suivante nous vous informons du changement d'adresse de Mr Neil John Galloway, Gérant B de la société mentionnée en entête de ce document:

2/F, Block 2, Villa Martini,
8 Stanley Beach Road,
Stanley,
Hong Kong

Pour Al Maha Majestic S.à.r.l

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013100270/17.

(130122616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Zogar Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 159.223.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que le siège social du gérant B, NATIONWIDE MANAGEMENT S.A. société inscrite au numéro RCS B 99746 est situé, suite à son transfert de siège du 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour ZOGAR MANAGEMENT S.à r.l.

Référence de publication: 2013100235/14.

(130121545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

ESP.L, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 166.161.

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE QUINZE JUILLET.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme de droit français Groupe NOVARC (anciennement SIBILLE INDUSTRIE), établie et ayant son siège social au No. 17, Z.I. Les Plaines, R.N. 7 SUD, à F-26780 Malataverne, inscrite au Registre de Commerce de Romans TGI sous le numéro B 380 765 131,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Nicolas LINDEN, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, en date du 08 juillet 2013,

laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes,

en sa qualité de seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "ESP.L", ayant son siège social à L-6180 Gonderange, 28, rue de Wormeldange., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.161, constituée en date du 15 décembre 2011 suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 488 du 24 février 2012.

Le capital social est fixé à la somme de trente mille (30.000,-) euros, représenté par trois cents (300) parts sociales d'une valeur nominale de cent (100,-) euros.

Toutes ces parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées et appartiennent en totalité à l'associé unique.

La partie comparante, en sa qualité de seul et unique associé de la Société, après avoir déclaré faire abstraction des règles formelles pour tenir une assemblée générale extraordinaire, telles que convocation, ordre du jour et constitution du bureau et reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution.

L'associé unique décide de transférer le siège social vers la commune de Koerich et de fixer le nouveau siège social au 20, rue de l'Industrie à L-8399 Windhof.

Deuxième résolution.

L'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Premier paragraphe. «Le siège social est établi dans la commune de Koerich. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune du siège par simple décision de l'organe de gérance. Le siège peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision des associés.».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: N. LINDEN, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 16 juillet 2013. Relation: RED/2013/1194. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 18 juillet 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013101366/47.

(130122986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Beethoven Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 178.869.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the tenth of July.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Beethoven HoldCo S.à r.l., limited liability company formed and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, and in progress of registration with 'Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg'

hereby represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, private employee, having her professional address at 74, avenue Victor Hugo, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, initialed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which is hereby incorporated:

Title I. Denomination, Object, Duration, Registered office

Art. 1. Form, Corporate name. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Beethoven Two S.à r.l." (hereinafter the "Company"), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereinafter the "Act"), as well as by these Articles of Association (hereinafter the "Articles").

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Capellen, in the municipality of Mamer. The manager or, where there should be two or more managers, the board of managers is authorised to transfer the registered office of the Company to another address within the municipality of Mamer.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether for military, political, economic or social reasons, that might prevent normal performance of the activities of the Company at its registered office, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation is normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding said temporary transfer of registered office, will remain a Luxembourg company. Any such decision to temporarily transfer the registered office abroad will be made by the manager or, should there be two or more managers, by the board of managers.

The Company may have offices and branches both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Objects. The objects of the Company are to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other companies or organisations, present or future, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad. The Company may also, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, enter into the following transactions:

- to perform for itself or for the account of third parties all transactions relating to real property, and all financial or portfolio management transactions;
- to establish companies or organisations, to acquire holdings in them, by contribution, transfer, merger or in any other form whatsoever;
- to engage in or participate in any financing, consignment, loan, pledge, guarantee or deposit transactions, to grant securities, for itself or for the account of third parties, including companies of the group to which it belongs;
- to lend money in any form whatsoever to companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, to obtain or grant any form of credit facility;
- to borrow under any forms, terms and conditions, and, in particular, to issue bonds of any kinds; and
- to perform studies and provide technical, legal, accounting, financial, commercial and administrative or directorial assistance services, for the account of the companies or organisations in which it directly or indirectly has a holding, or for the account of third parties.

More generally, within the limits of its objects, the Company may perform all commercial or financial transactions, as well as all transactions relating to real or personal property.

It is understood, however, that the Company will not enter into any transaction that might cause it to engage in any activity that might be considered as a regulated activity in the financial sector.

Art. 4. Term. The Company is incorporated for an unlimited term.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred twenty-five EUR (EUR 125.-) each, fully paid-up.

In addition to the issued share capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any share in addition to its value is transferred. The amount in the premium account may be used to provide for the payment of any shares that the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by decision of the single shareholder (where there is only one shareholder) or by a decision of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 7. Shareholders' rights to distributions. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares issued.

Art. 8. Indivisibility of shares. Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is allowed per share. Joint owners must appoint a single person as their representative vis-à-vis the Company.

Art. 9. Transfers of shares. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Act, to acquire shares in its own capital.

Title III. Management

Art. 11. Management. The Company will be managed by at least one manager. If more than one manager is to be appointed, the managers will form a board of managers.

The manager(s) need not be a shareholder(s) of the Company. In the case where there is only one manager, this sole manager has all the powers of the board of managers.

In the case where there are more than one manager, each manager shall be appointed, and his or her remuneration shall be determined, by resolution of the general meeting of shareholders passed on a simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by resolution passed on the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

Where there are two or more managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least three (3) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be discussed.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by facsimile, telegram, email, telex or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by facsimile, telegram, email, telex or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a resolution previously adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by facsimile, telegram, email, telex or any other suitable communication means, another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by telephone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented.

Participation in a meeting by these means is deemed equivalent to participation in person at such meeting.

Votes may also be cast by facsimile, telegram, email, telex or by any other suitable communication means, provided that, in the last case, the vote is confirmed in writing.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating at the meeting or duly represented thereat provided that at least two managers approved the resolutions.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which shall be signed by the chairman or all the Managers. Any transcript of or excerpt from the minutes shall be signed by the chairman or all the Managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, facsimile, telegram, email, telex or any other suitable telecommunication means.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Act or these Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the sole manager, or, where there are two or more managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

Art. 13. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, where there are two or more managers, by the joint signature of any two Managers.

Art. 14. Sub-Delegation and Agent of the managers. The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate his or her or its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be a shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be), will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his or her or their agency.

Art. 15. Remuneration of managers. The remuneration of any manager that may be appointed at a later date in addition to or in the place of any of the first managers will be fixed in a resolution adopted by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder (as the case may be).

Art. 16. Liabilities of the managers. The manager or managers (as the case may be) does/do not by reason of his or her or their position assume any personal liability in relation to any commitment validly made by him or her or them in the name of the Company, provided that such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Act.

Title IV. General meetings of shareholders

Art. 17. Powers of general meetings of shareholder(s). The single shareholder assumes all the powers conferred to the general shareholder's meeting.

Should there be two or more shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he or she or it owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his or her or its shareholding. Each share shall give right to one vote at the general meeting of shareholder(s).

A shareholder may procure his or her or its representation at any general meeting of shareholders by a proxy given to a proxy holder, who need not be a shareholder, (or, if the shareholder is a legal entity, to its legal representative or representatives) provided that the proxy is given in writing, which may be transmitted by facsimile, e-mail, telegram, telex or any other means of written communication.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the issued share capital. However, resolutions to alter the Articles or to wind up and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders representing at least three-quarters of the Company's issued share capital, subject to the provisions of the Act.

Resolutions of shareholders can, provided that the total number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be served with an explicit draft of the resolutions to be passed, and shall sign the resolutions. Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

Any reference in these Articles to resolutions of the general meeting of shareholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the shareholders, provided that the total number of shareholders of the Company does not in such event exceed twenty-five (25).

Title V. Business year, Balance sheet

Art. 18. Business year. The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Following the end of each financial year, the Company's financial statements shall be prepared and the manager or, where there are two or more managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, a balance sheet and a profit and loss account.

Each shareholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory, the balance sheet and the profit and loss account at the Company's registered office.

Art. 19. Allocation and Distribution of the profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general costs, depreciation and expenses, represent the net profits. Five per cent (5%) of the net profits are set aside for the establishment of the statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

The balance of the net profits may be freely distributed to the shareholder(s) in proportion to his or her or its shareholding in the Company.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits shall be allocated and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy of the Company.

Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by

the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Act or the Articles.

Title VI. Winding-up, Liquidation

Art. 20. Causes for winding-up. The Company shall not be wound up by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of any one of the shareholders. The Company may be wound up at any time by resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 21. Liquidation. Upon the winding-up of the Company, its liquidation will be carried out by one or more liquidators, who need not be shareholders, appointed by the shareholder(s), who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder may decide to wind the Company up and to liquidate it provided that all assets and liabilities of the Company, known or unknown, are transferred to said sole shareholder.

Title VII. Applicable law

Art. 22. Reference is made to the provisions of the Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Interim provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2013.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the one hundred (100) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by way of contributions in cash as follows:

Subscribers	Shares	Payment
Beethoven HoldCo S.à r.l.	100	EUR 12,500.-
Total:	100	EUR 12,500.-

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Partnership, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Resolutions of the shareholders

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following person is appointed as sole manager of the Company for an indefinite period:
- Mr. Kelly MUJA MUKENDI, born on 17 May 1978, in Kinshasa, with professional address at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg;
2. The address of the Company is fixed at 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dixième jour de juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Beethoven HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché du Luxembourg et en cours d'enregistrement enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés

ici représenté par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé ayant son adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Par la présente, il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Beethoven Two S.à r.l." (ci-après la "Société") qui sera régie par les lois relatives à une telle entité et en particulier la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Capellen, dans la commune de Mamer. Le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la commune de Mamer.

Le siège social de la Société peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer provisoirement le siège social à l'étranger sera prise par le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, par le conseil de gestion.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes sociétés ou tous organismes existant ou à créer au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger. La Société peut également, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, effectuer les opérations suivantes:

- effectuer, tant pour elle-même que pour compte de tiers, toutes opérations immobilières, financière ou de gestion de portefeuille;
- créer toutes sociétés ou entreprises, y prendre des participations, par voie d'apport, de transfert, de fusion ou sous quelque forme que ce soit;
- procéder ou participer à toute opération de financement, de consignation, de prêt, de nantissement, de garantie ou de dépôt, accorder des sûretés, tant pour elle-même que pour le compte de tiers, en ce compris les sociétés du groupe auquel elle appartient;
- accorder des prêts, sous quelque forme que ce soit à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, et obtenir ou accorder toutes formes de crédit;
- conclure des emprunts sous toutes formes et conditions, et, notamment, émettre des obligations de toutes sortes; et
- effectuer toutes études et fournir tous services d'assistance technique, juridique, comptable, financière, commerciale, administrative ou de gestion, pour le compte des sociétés ou entreprises dans lesquels elle détient directement ou indirectement une participation, ou pour compte de tiers.

Plus généralement, dans les limites de son objet social, la société peut réaliser toutes opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières.

Il est entendu que la société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans une activité pouvant être considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), représenté par un cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euro (125 EUR) chacune, entièrement libérées.

En plus du capital social émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de leur valeur comptable. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société rachète à son (ses) associé(s), pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes à son (ses) associé(s) ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Modification du capital. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il n'y a qu'un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 7. Droit de distribution des parts. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles et un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Titre III. Gérance

Art. 11. Gérance. La Société est gérée par un gérant au moins. Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) n'a/n'ont pas besoin d'être associé(s) de la Société. Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul gérant, ce gérant unique dispose de tous les pouvoirs du conseil de gérance.

Dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, chaque gérant est nommé et sa rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du ou des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérant(s) peut ou peuvent être révoqués et remplacés à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins trois (3) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être exposée dans le procès-verbal de réunion du conseil de gérance.

Les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à traiter.

Les convocations peuvent être données aux gérants oralement, par écrit ou par fax, télégramme, email, télex ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par fax, télégramme, email, télex, ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par fax, télégramme, télex ou tout autre moyen de communication approprié, un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, visioconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'à aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présente ou représentée.

La participation à une réunion par de tels moyen équivaut à être présent en personne à une telle réunion.

Les votes pourront également s'exprimer par fax, télégramme, email, télex, ou par tout autre moyen de communication approprié, étant entendu que, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés à l'assemblée.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, signé par le président ou par tous les gérants. Tout extrait ou copie de procès-verbal devra être signé par le président ou par tous les gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent être documentées soit dans un seul document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, fax, télégramme, email, télex ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou ces Statuts, à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas), seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

Art. 13. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 14. Subdélégation et Agent du gérant. Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, au cas par cas, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont/n'est pas nécessairement associés ou gérants de la Société.

Le conseil de gérance ou le seul gérant (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces ou cet agent(s), la durée de leur ou son mandat ainsi que toutes autres conditions de leur/son mandat.

Art. 15. Rémunération du gérant. La rémunération des gérants éventuellement nommés postérieurement en plus ou en remplacement des premiers gérants sera déterminée par une résolution adoptée par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas).

Art. 16. Responsabilités du gérant. Le gérant ou les gérants (selon les circonstances) ne contractent à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société, à condition qu'un tel engagement soit en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la loi.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale de l'associé (des associés). L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnellement au nombre de parts qu'il détient. Chaque part sociale donne droit à un vote à l'assemblée générale de l'associé (des associés).

Un associé est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé (ou, si l'associé est une personne morale, par son ou ses représentant(s)), pour autant que ce dernier ait été nommé à cet égard en vertu d'une procuration écrite, qui peut être transmise par télécopie, par courriel, télégramme, télex ou tout autre moyen de communication écrite.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions relatives à la modification des Statuts ou à la dissolution et à la liquidation de la Société, ne peuvent être adoptées que par la majorité des associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux dispositions de la loi.

Pour autant que le nombre total d'associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être prises par écrit par tous les associés, au lieu d'être prises lors de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas, un projet explicite des résolutions à adopter est remis à chaque associé, qui signera les résolutions. Ces résolutions prises par écrit à une ou plusieurs reprises au lieu d'être prises lors des assemblées générales, auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Toute référence dans ces Statuts à des résolutions de l'assemblée générale des associés est considérée comme incluant la possibilité des résolutions des associés prises par écrit, à condition dans ce cas que le nombre total des associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25).

Titre V. Exercice social, Comptes annuels

Art. 18. Exercice social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le conseil de gestion, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, un bilan et les comptes de résultats.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, de l'inventaire mentionné ci-dessus, du bilan et du compte de résultats au siège social.

Art. 19. Réserve légale et Distribution du bénéfice. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve statutaire, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être librement distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

L'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et peut décider de distribuer des dividendes si elle l'estime opportun au regard de l'objet et de la politique de la Société.

Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 20. Causes de Dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, ou de faillite de son associé unique ou de l'un des associés. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 21. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le/les associé(s) qui détermineront/déterminera leurs/ses pouvoir(s) et rémunération(s).

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Titre VII. Loi applicable

Art. 22. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les présents statuts, il est fait référence à la loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apports en numéraire comme suit:

Souscripteurs	Parts	Paiement
Beethoven HoldCo S.à r.l.	100	EUR 12.500,-
Total:	100	EUR 12.500,-

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Les comparantes ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400,-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérante unique de la Société pour une période indéterminée:
 - Monsieur Kelly MUJA MUKENDI, né le 17 mai 1978, à Kinshasa, résidant professionnellement au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg;
2. L'adresse du siège social est fixée au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché du Luxembourg.

105910

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2013. LAC/2013/32803. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103916/471.

(130126624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Beethoven One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 178.870.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the tenth of July.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Beethoven HoldCo S.à r.l., a limited liability company formed and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, and in progress of registration with 'Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg,

hereby represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, private employee, having his professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, initialed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which is hereby incorporated:

Title I. Denomination, Object, Duration, Registered office

Art. 1. Form, Corporate name. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Beethoven One S.à r.l." (hereinafter the "Company"), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereinafter the "Act"), as well as by these Articles of Association (hereinafter the "Articles").

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Capellen, in the municipality of Mamer. The manager or, where there should be two or more managers, the board of managers is authorised to transfer the registered office of the Company to another address within the municipality of Mamer.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether for military, political, economic or social reasons, that might prevent normal performance of the activities of the Company at its registered office, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation is normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding said temporary transfer of registered office, will remain a Luxembourg company. Any such decision to temporarily transfer the registered office abroad will be made by the manager or, should there be two or more managers, by the board of managers.

The Company may have offices and branches both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Objects. The objects of the Company are to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other companies or organisations, present or future, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad. The Company may also, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, enter into the following transactions:

- to perform for itself or for the account of third parties all transactions relating to real property, and all financial or portfolio management transactions;
- to establish companies or organisations, to acquire holdings in them, by contribution, transfer, merger or in any other form whatsoever;
- to engage in or participate in any financing, consignment, loan, pledge, guarantee or deposit transactions, to grant securities, for itself or for the account of third parties, including companies of the group to which it belongs;
- to lend money in any form whatsoever to companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, to obtain or grant any form of credit facility;
- to borrow under any forms, terms and conditions, and, in particular, to issue bonds of any kinds; and
- to perform studies and provide technical, legal, accounting, financial, commercial and administrative or directorial assistance services, for the account of the companies or organisations in which it directly or indirectly has a holding, or for the account of third parties.

More generally, within the limits of its objects, the Company may perform all commercial or financial transactions, as well as all transactions relating to real or personal property.

It is understood, however, that the Company will not enter into any transaction that might cause it to engage in any activity that might be considered as a regulated activity in the financial sector.

Art. 4. Term. The Company is incorporated for an unlimited term.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred twenty-five EUR (EUR 125.-) each, fully paid-up.

In addition to the issued share capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any share in addition to its value is transferred. The amount in the premium account may be used to provide for the payment of any shares that the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by decision of the single shareholder (where there is only one shareholder) or by a decision of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 7. Shareholders' rights to distributions. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares issued.

Art. 8. Indivisibility of shares. Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is allowed per share. Joint owners must appoint a single person as their representative vis-à-vis the Company.

Art. 9. Transfers of shares. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Act, to acquire shares in its own capital.

Title III. Management

Art. 11. Management. The Company will be managed by at least one manager. If more than one manager is to be appointed, the managers will form a board of managers.

The manager(s) need not be a shareholder(s) of the Company. In the case where there is only one manager, this sole manager has all the powers of the board of managers.

In the case where there are more than one manager, each manager shall be appointed, and his or her remuneration shall be determined, by resolution of the general meeting of shareholders passed on a simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by resolution passed on the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

Where there are two or more managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least three (3) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be discussed.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by facsimile, telegram, email, telex or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by facsimile, telegram, email, telex or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a resolution previously adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by facsimile, telegram, email, telex or any other suitable communication means, another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by telephone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented.

Participation in a meeting by these means is deemed equivalent to participation in person at such meeting.

Votes may also be cast by facsimile, telegram, email, telex or by any other suitable communication means, provided that, in the last case, the vote is confirmed in writing.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating at the meeting or duly represented thereat provided that at least two managers approved the resolutions.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which shall be signed by the chairman or all the Managers. Any transcript of or excerpt from the minutes shall be signed by the chairman or all the Managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, facsimile, telegram, email, telex or any other suitable telecommunication means.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Act or these Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the sole manager, or, where there are two or more managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

Art. 13. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, where there are two or more managers, by the joint signature of any two Managers.

Art. 14. Sub-Delegation and Agent of the managers. The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate his or her or its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be a shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be), will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his or her or their agency.

Art. 15. Remuneration of managers. The remuneration of any manager that may be appointed at a later date in addition to or in the place of any of the first managers will be fixed in a resolution adopted by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder (as the case may be).

Art. 16. Liabilities of the managers. The manager or managers (as the case may be) does/do not by reason of his or her or their position assume any personal liability in relation to any commitment validly made by him or her or them in the name of the Company, provided that such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Act.

Title IV. General meetings of shareholders

Art. 17. Powers of general meetings of shareholder(s). The single shareholder assumes all the powers conferred to the general shareholder's meeting.

Should there be two or more shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he or she or it owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his or her or its shareholding. Each share shall give right to one vote at the general meeting of shareholder(s).

A shareholder may procure his or her or its representation at any general meeting of shareholders by a proxy given to a proxy holder, who need not be a shareholder, (or, if the shareholder is a legal entity, to its legal representative or representatives) provided that the proxy is given in writing, which may be transmitted by facsimile, e-mail, telegram, telex or any other means of written communication.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the issued share capital. However, resolutions to alter the Articles or to wind up and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders representing at least three-quarters of the Company's issued share capital, subject to the provisions of the Act.

Resolutions of shareholders can, provided that the total number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be served with an explicit draft of the resolutions to be passed, and shall sign the resolutions. Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

Any reference in these Articles to resolutions of the general meeting of shareholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the shareholders, provided that the total number of shareholders of the Company does not in such event exceed twenty-five (25).

Title V. Business year, Balance sheet

Art. 18. Business year. The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Following the end of each financial year, the Company's financial statements shall be prepared and the manager or, where there are two or more managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, a balance sheet and a profit and loss account.

Each shareholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory, the balance sheet and the profit and loss account at the Company's registered office.

Art. 19. Allocation and Distribution of the profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general costs, depreciation and expenses, represent the net profits. Five per cent (5%) of the net profits are set aside for the establishment of the statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

The balance of the net profits may be freely distributed to the shareholder(s) in proportion to his or her or its shareholding in the Company.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits shall be allocated and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy of the Company.

Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Act or the Articles.

Title VI. Winding-up, Liquidation

Art. 20. Causes for winding-up. The Company shall not be wound up by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of any one of the shareholders. The Company may be wound up at any time by resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 21. Liquidation. Upon the winding-up of the Company, its liquidation will be carried out by one or more liquidators, who need not be shareholders, appointed by the shareholder(s), who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder may decide to wind the Company up and to liquidate it provided that all assets and liabilities of the Company, known or unknown, are transferred to said sole shareholder.

Title VII. Applicable law

Art. 22. Reference is made to the provisions of the Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Interim provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2013.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the one hundred (100) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by way of contributions in cash as follows:

Subscribers	Shares	Payment
Beethoven HoldCo S.à r.l.	100	EUR 12,500.-
Total:	100	EUR 12,500.-

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Partnership, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following person is appointed as sole manager of the Company for an indefinite period:
- Mr. Kelly MUYA MUKENDI, born on 17 May 1978, in Kinshasa, with professional address at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg;
2. The address of the Company is fixed at 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dixième jour de juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Beethoven HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché du Luxembourg et en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés

ici représenté par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Par la présente, il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Beethoven One S.à r.l." (ci-après la "Société") qui sera régie par les lois relatives à une telle entité et en particulier la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Capellen, dans la commune de Mamer. Le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la commune de Mamer.

Le siège social de la Société peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer provisoirement le siège social à l'étranger sera prise par le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, par le conseil de gestion.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes sociétés ou tous organismes existant ou à créer au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger. La Société peut également, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, effectuer les opérations suivantes:

- effectuer, tant pour elle-même que pour compte de tiers, toutes opérations immobilières, financière ou de gestion de portefeuille;
- créer toutes sociétés ou entreprises, y prendre des participations, par voie d'apport, de transfert, de fusion ou sous quelque forme que ce soit;
- procéder ou participer à toute opération de financement, de consignment, de prêt, de nantissement, de garantie ou de dépôt, accorder des sûretés, tant pour elle-même que pour le compte de tiers, en ce compris les sociétés du groupe auquel elle appartient;
- accorder des prêts, sous quelque forme que ce soit à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, et obtenir ou accorder toutes formes de crédit;
- conclure des emprunts sous toutes formes et conditions, et, notamment, émettre des obligations de toutes sortes; et
- effectuer toutes études et fournir tous services d'assistance technique, juridique, comptable, financière, commerciale, administrative ou de gestion, pour le compte des sociétés ou entreprises dans lesquels elle détient directement ou indirectement une participation, ou pour compte de tiers.

Plus généralement, dans les limites de son objet social, la société peut réaliser toutes opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières.

Il est entendu que la société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans une activité pouvant être considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), représenté par un cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euro (125 EUR) chacune, entièrement libérées.

En plus du capital social émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de leur valeur comptable. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société rachète à son (ses) associé(s), pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes à son (ses) associé(s) ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Modification du capital. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il n'y a qu'un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 7. Droit de distribution des parts. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles et un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant

aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Titre III. Gérance

Art. 11. Gérance. La Société est gérée par un gérant au moins. Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) n'a/n'ont pas besoin d'être associé(s) de la Société. Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul gérant, ce gérant unique dispose de tous les pouvoirs du conseil de gérance.

Dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, chaque gérant est nommé et sa rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du ou des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérant(s) peut ou peuvent être révoqués et remplacés à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins trois (3) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être exposée dans le procès-verbal de réunion du conseil de gérance.

Les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à traiter.

Les convocations peuvent être données aux gérants oralement, par écrit ou par fax, télégramme, email, télex ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par fax, télégramme, email, télex, ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par fax, télégramme, télex ou tout autre moyen de communication approprié, un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, visioconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'à aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présente ou représentée.

La participation à une réunion par de tels moyen équivaut à être présent en personne à une telle réunion.

Les votes pourront également s'exprimer par fax, télégramme, email, télex, ou par tout autre moyen de communication approprié, étant entendu que, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés à l'assemblée.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, signé par le président ou par tous les gérants. Tout extrait ou copie de procès-verbal devra être signé par le président ou par tous les gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent être documentées soit dans un seul document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, fax, télégramme, email, télex ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou ces Statuts, à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas), seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

Art. 13. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 14. Subdélégation et Agent du gérant. Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, au cas par cas, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont/n'est pas nécessairement associés ou gérants de la Société.

Le conseil de gérance ou le seul gérant (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces ou cet agent(s), la durée de leur ou son mandat ainsi que toutes autres conditions de leur/son mandat.

Art. 15. Rémunération du gérant. La rémunération des gérants éventuellement nommés postérieurement en plus ou en remplacement des premiers gérants sera déterminée par une résolution adoptée par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas).

Art. 16. Responsabilités du gérant. Le gérant ou les gérants (selon les circonstances) ne contractent à raison de sa/ leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société, à condition qu'un tel engagement soit en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la loi.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale de l'associé (des associés). L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnellement au nombre de parts qu'il détient. Chaque part sociale donne droit à un vote à l'assemblée générale de l'associé (des associés).

Un associé est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé (ou, si l'associé est une personne morale, par son ou ses représentant(s)), pour autant que ce dernier ait été nommé à cet égard en vertu d'une procuration écrite, qui peut être transmise par télécopie, par courriel, télégramme, télex ou tout autre moyen de communication écrite.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions relatives à la modification des Statuts ou à la dissolution et à la liquidation de la Société, ne peuvent être adoptées que par la majorité des associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux dispositions de la loi.

Pour autant que le nombre total d'associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être prises par écrit par tous les associés, au lieu d'être prises lors de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas, un projet explicite des résolutions à adopter est remis à chaque associé, qui signera les résolutions. Ces résolutions prises par écrit à une ou plusieurs reprises au lieu d'être prises lors des assemblées générales, auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Toute référence dans ces Statuts à des résolutions de l'assemblée générale des associés est considérée comme incluant la possibilité des résolutions des associés prises par écrit, à condition dans ce cas que le nombre total des associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25).

Titre V. Exercice social, Comptes annuels

Art. 18. Exercice social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le conseil de gestion, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, un bilan et les comptes de résultats.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, de l'inventaire mentionné ci-dessus, du bilan et du compte de résultats au siège social.

Art. 19. Réserve légale et Distribution du bénéfice. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve statutaire, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être librement distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

L'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et peut décider de distribuer des dividendes si elle l'estime opportun au regard de l'objet et de la politique de la Société.

Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 20. Causes de Dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, ou de faillite de son associé unique ou de l'un des associés. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 21. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le/les associé(s) qui détermineront/déterminera leurs/ses pouvoir(s) et rémunération(s).

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Titre VII. Loi applicable

Art. 22. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les présents statuts, il est fait référence à la loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apports en numéraire comme suit:

Souscripteurs	Parts	Paiement
Beethoven HoldCo S.à r.l.	100	EUR 12.500,-
Total:	100	EUR 12.500,-

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Les comparantes ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400,-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérante unique de la Société pour une période indéterminée:
- Monsieur Kelly MUVA MUKENDI, né le 17 mai 1978, à Kinshasa, résidant professionnellement au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg;
2. L'adresse du siège social est fixée au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché du Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2013. LAC/2013/32802. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103915/472.

(130126623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

CV Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 11.728.921,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.309.

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day of the month of June;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

EL TEJAR Ltd (f/k/a Campos Verdes Ltd.), a company incorporated under the laws of Bermuda, with its registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM12 Bermuda and registered with the trade register of Bermuda under number 40011,

here represented by M^e Julie GORDET, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal; and

TK-RA Sechste Beteiligungs GmbH, a company organized under the laws of Austria, having its registered office at Teinfaltstrasse 8, 1010 Vienna, Austria and registered with the Companies Register of Vienna (Austria) under number FN 297344X,

here represented by Me Julie GORDET, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to state that:

- The appearing parties are all the shareholders of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of "CV LUXCO S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 129.309, incorporated pursuant to a deed of Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg, dated 9 May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1697, on 10 August 2007. The articles have last been amended pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, dated 18 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 356, on 18 February 2010.

- The Company's capital is currently set at ten million seven hundred twenty-eight thousand nine hundred twenty-one US dollars (USD 10,728,921.-) represented by eighty-three million four hundred two thousand six hundred eighty (83,402,680) shares without nominal value, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company from ten million seven hundred twenty-eight thousand nine hundred twenty-one US dollars (USD 10,728,921.-) to eleven million seven hundred twenty-eight thousand nine hundred twenty-one US dollars (USD 11,728,921.-) by the creation and the issue of thirty seven million twenty thousand (37,020,000) new shares.

2. Subscription and payment of all the thirty-seven million twenty thousand (37,020,000) newly issued shares by EL TEJAR Ltd.

3. Amendment of article 6, paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company as a consequence of the increase of the share capital of the Company.

4. Miscellaneous.

The shareholders then unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of one million US dollars (USD 1,000,000.-) in order to bring it from its present amount of ten million seven hundred twenty-eight thousand nine hundred twenty-one US dollars (USD 10,728,921.-) represented by eighty-three million four hundred two thousand six hundred eighty shares (83,402,680) shares without nominal value to an amount of eleven million seven hundred twenty-eight thousand nine hundred twenty-one US dollars (USD 11,728,921.-) and to issue in this respect thirty-seven million twenty thousand (37,020,000) new shares without nominal value.

Second resolution

The thirty-seven million twenty thousand (37,020,000) newly issued shares (the "New Shares") are entirely subscribed by EL TEJAR Ltd, prenamed.

The New Shares have been issued in counterpart for their value of one million US dollars (USD 1,000,000.-) by a contribution in kind consisting in the conversion of a certain, liquid and enforceable claim (the "Claim") that EL TEJAR Ltd holds in respect of the Company.

The existence and the valuation of the Claim results from a certificate issued by the Company's managers on 12 June 2013 which, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed after signature for the purpose of registration.

It results that nothing opposes to the conversion of the Claim of an amount of one million US dollars (USD 1,000,000.-) into share capital of the Company.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, Article 6, paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

Art. 6. Paragraph 1. "The Company's capital is set at eleven million seven hundred twenty-eight thousand nine hundred twenty-one US dollars (USD 11,728,921.-), represented by one hundred twenty million four hundred twenty-two thousand six hundred eighty (120,422,680) shares without nominal value, all fully subscribed and entirely paid-up."

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, upon request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; upon request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le treizième jour du mois de juin;

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

EL TEJAR Ltd (anciennement Campos Verdes Ltd.), une société organisée sous les lois des Bermudes, ayant son siège social à Canon's Court 22, Victoria Street Hamilton HM 12 Bermuda, enregistrée auprès du registre de commerce des Bermudes sous le numéro 40011,

ici représentée par Maître Julie GORDET, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

TK-RA Sechste Beteiligungs GmbH, une société organisée sous les lois de l'Autriche, ayant son siège social à Teinfaltstrasse 8, 1010 Vienne, Autriche, enregistrée auprès du registre de commerce de Vienne sous le numéro FN 297344,

ici représentée par Maître Julie GORDET, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après signature *ne varietur* par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Les comparantes sont tous les associés de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "CV LUXCO S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.309, constituée par un acte de Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1697 le 10 août 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 356 le 18 février 2010.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à dix millions sept cent vingt huit mille neuf cent vingt et un dollars US (USD 10.728.921.-), représenté par quatre-vingt-trois millions quatre cent deux mille six cent quatre-vingt (83.402.680) parts sociales sans valeur nominale, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société de dix millions sept cent vingt-huit mille neuf cent vingt et un dollars US (USD 10.728.921,-) à onze millions sept cent vingt-huit mille neuf cent vingt et un dollars US (USD 11.728.921,-) par la création et l'émission de trente-sept millions vingt mille (37.020.000) nouvelles parts sociales.

2. Souscription et paiement de toutes les trente-sept millions vingt mille (37.020.000) parts sociales nouvellement émises par EL TEJAR Ltd.

3. Modification de l'article 6, alinéa 1 des statuts de la Société en conséquence de l'augmentation du capital social de la Société.

4. Divers.

Les associés ont ensuite pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million de dollars US (USD 1.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de dix millions sept cent vingt-huit mille neuf cent vingt et un dollars US (USD 10.728.921,-) représenté par quatre-vingt-trois millions quatre cent deux mille six cent quatre-vingt (83.402.680) parts sociales sans valeur nominale à un montant de onze millions sept cent vingt-huit mille neuf cent vingt et un dollars US (USD 11.728.921,-), et d'émettre à cet égard trente-sept millions vingt mille (37.020.000) parts sociales sans valeur nominale.

Deuxième résolution

Les trente-sept millions vingt mille (37.020.000) parts sociales nouvellement émises (les «Nouvelles Parts») sont entièrement souscrites par EL TEJAR Ltd, précitée.

Les Nouvelles Parts ont été émises en contrepartie de leur valeur d'un million de dollars US (USD 1.000.000,-) par l'apport en nature consistant en la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible (la «Créance») qu'EL TEJAR Ltd a envers la Société.

L'existence et la valeur de cette Créance résulte d'un certificat émis par les gérants de la Société le 12 juin 2013 qui, après avoir été signé et validé par le représentant des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte en vue de leur enregistrement.

Il résulte que rien ne s'oppose à la conversion de la Créance d'un montant d'un million de dollars US (USD 1.000.000,-) en capital de la Société.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède l'Article 6, alinéa 1 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Alinéa 1. «Le capital social est fixé à onze millions sept cent vingt-huit mille neuf cent vingt et un dollars US (USD 11.728.921,-), représenté par cent vingt millions quatre cent vingt-deux mille six cent quatre-vingt (120.422.680) parts sociales sans valeur nominale, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. GORDET, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juin 2013. LAC/2013/27848. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013104023/149.

(130126127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

CitCor Franconia Berlin I S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.182.

In the year two thousand thirteen, the seventeenth day of June.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

Appeared:

CitCor Residential Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 130.183, (the "Shareholder"),

Here represented by Géraldine Nucera, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue proxies given on 17 June 2013,

said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted therewith to the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, is the sole shareholders of CitCor Franconia Berlin I S.à r.l., (hereinafter the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 130.182, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, dated 9 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 10 September 2007 (number 1933) (the "Mémorial C"), and whose articles have been amended for the last time by pursuant to a notarial deed dated 10 August 2011 published in the Mémorial C dated 15 October 2011 (number 2495).

The Shareholder representing the entire corporate capital, duly represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following resolution:

First resolution

The Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company by an amount of ten euro (EUR 10.-) from its present amount one million one hundred ninety eight thousand six hundred fifty euro (EUR 1,198,650.-) to one million one hundred ninety eight thousand six hundred sixty euro (EUR 1,198,660.-) by the issue of ten (10) shares with a par value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and obligations as the existing shares. The issue of each new share shall occur at their nominal value subject to the payment of a total share premium of nine hundred ninety nine thousand nine hundred ninety euro (EUR 999,990.-).

Second resolution

Subscription - Liberation

The ten (10) new shares have been subscribed by the Sole Shareholder, prenamed, represented as aforesaid, all fully paid in by a contribution in cash of one million euro (EUR 1,000,000.-), the amount of ten euro (EUR 10.-) being allocated to the share capital and that one of nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety euro (EUR 999,990.-) to be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregated amount being at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholders resolve consequently to modify article 6, of the articles of association of the company so that it now reads as follows:

"The Company's share capital is set at one million one hundred ninety eight thousand six hundred sixty euro (EUR 1,198,660.-) represented by one million one hundred ninety eight thousand six hundred sixty (1,198,660) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each"

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand one hundred and forty five euro (EUR 2,145.-).

There being no other items on the agenda, the meeting was closed.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German translation and that in case of discrepancies between the English and the German texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, she signed with the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausenddreizehn, den 17. Juni

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

CitCor Residential Holdings S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ("société à responsabilité limitée"), gegründet unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg mit registriertem Sitz in 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, registriert im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 130.183 (der Anteilhaber),

hier vertreten durch Dame Géraldine Nucera, Privatangestellte, berufliche in Luxemburg, vermittelt von Vollmachten, erstellt am 17. Juni 2013.

Die von der Erschienenen und dem unterzeichneten Notar ne varietur gezeichneten Vollmachten bleibt dieser Urkunde beigelegt und ist zusammen mit dieser einzuregistriert.

Der erschienene Anteilhaber ist der alleinige Gesellschafter der CitCor Franconia Berlin I S.à r.l. (im Folgenden die "Gesellschaft"), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ("société à responsabilité limitée"), gegründet unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg mit registriertem Sitz in 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, registriert im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 130.182, gegründet durch eine notarielle Urkunde mit Datum vom 9. Juli 2007 welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 10 September 2007 (Nummer 1933) (das "Mémorial C") veröffentlicht worden ist und dessen Gesellschaftsatzung zum letzten mal durch eine notarielle Urkunde vom 10 August 2011 veröffentlicht im Mémorial C vom 15 Oktober 2011 (Nummer 2495) abgeändert wurde.

Der alleinige Anteilhaber, vertreten wie oben, welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, ersucht den Notar die folgenden Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der Anteilhaber erhöht das Stammkapital der Gesellschaft mittels Einbringen einer Summe von zehn (10) Anteile mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1.-) von einer Million einhundertachtundneunzigtausend sechshundertfünfzig Euro (EUR 1.198.650.-) auf eine Million einhundertachtundneunzigtausend sechshundertsechzig Euro (EUR 1.198.660.-) zu heben.

vermittelt Ausgabe von neun (9) Namensaktien, mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1.-) und mit den selben Rechten und Pflichten wie die bestehenden Aktien, und einer Zeichnungsprämie von neunhundert neun und neunzigtausend neunhundertneunzig Euro (EUR 999.990.-)

Zweiter Beschluss Zeichnung - Einzahlung

Die zehn (10) Aktien wurden von CitCor Residential Holdings S.à r.l., oben benannt, vollständig vermittelt einer Bargeldsumme von einer Million (EUR 1.000.000); der Unterschied zwischen dem Nominalwert der neuen Aktien der neuen Anteile und der Geldeinlage ist dem Aktienprämienkonto zuzuordnen;

alle voll eingezahlt, womit der Betrag von zehn Euro (EUR 10,) dem Kapital und neunhundert neun und neunzig tausend neunhundert neunzig (EUR 999.990.-) dem Prämienkonto zugeteilt sind. Der Gesamtbetrag steht mithin der Gesellschaft zu Verfügung, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

Dritter Beschluss

Der Anteilhaber beschließt alsdann Artikel sechs (6) (Gesellschaftskapital), Absatz 1 der Satzung abzuändern, infolge vorstehender Änderungen, wie folgt:

„6. Das gezeichnete Aktienkapital wird auf eine Million einhundertachtundneunzigtausend sechshundertsechzig Euro (EUR 1,198,660.-) festgesetzt, eingeteilt in eine Million einhundertachtundneunzigtausend sechshundertsechzig (1,198,660.-) Anteile mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1.-).“

Kostenschätzung

Die Aufwendungen, Kosten, Vergütungen und Entgelte, in welcher Form auch immer, die von der Gesellschaft aufgrund dieser Urkunde anfallen, werden geschätzt auf zweitausendeinhundertfünfzig Euro (EUR 2.145.-).

Der unterzeichnende Notar versteht und spricht Englisch und erklärt hiermit, dass auf Antrag der oben erschienenen Parteien diese Urkunde in englischer Sprache mit einer deutschen Übersetzung erstellt ist, und auf Ersuchen der Komparenten, im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutsche Fassung die Englische maßgebend ist.

Worüber Urkunde in Luxemburg Datum wie Eingangs erwähnt,

Haben die Komparenten, vertreten wie obenerwähnt, nach Vorlesung und Erklärung, gegenwärtige Urkunde mit dem amtierenden Notar unterzeichnet.

Signé: G. NUCERA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juin 2013. Relation: LAC/2013/28092. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103981/117.

(130126531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Atelier del Gusto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2521 Luxembourg, 39, rue Demy Schlechter.

R.C.S. Luxembourg B 178.852.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le deux juillet.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Fabio MARSELLA, pharmacien, né à Bari (Italie) le 24 février 1960, demeurant à Manduria (Italie), Via Degli Imperiali,

ici représenté par Manuela TAURINO, sousdite, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 25 juin 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

2. Madame Manuela TAURINO, employée, née à Taranto (Italie) le 19 janvier 1970, demeurant à L-8223 Mamer, 14, rue de Londres,

3. Monsieur Fabio MASTROSIMONE, employé, né à Rome (Italie) le 13 février 1978, demeurant à L-5976 Itzig, 4, Spanischer Eck.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "ATELIER DEL GUSTO".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet le commerce de gros et de détail de produits alimentaires ainsi que l'achat, la vente, l'import et l'export de marchandises y relatifs. La société a également pour objet tous services traiteur permettant de préparer des plats à domicile et/ou sur sites et d'en faire la revente, incluant notamment:

- la préparation, la fourniture et la livraison de plats, buffets froids et chauds à base de viande et poisson et de produits de viandes, poissons, salades et légumes,
- la préparation, la fourniture et la livraison de desserts pour consommateurs et collectivités,
- l'épicerie accessoire,
- la location de matériel relatif à l'ensemble de ces prestations.

La société peut accomplir tout acte susceptible de favoriser son objet social, dans les seules limites des lois régissant les matières visées. La société peut également procéder à toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500,- €), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale des associés exerce tous les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires.

Les décisions de l'assemblée générale des associés sont établies sous la forme de minutes ou dressées par écrit.

Tout associé peut participer à une assemblée des associés de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.

Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les associés ont les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une assemblée générale des associés. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution et peuvent être prouvées par des lettres ou des téléfax.

Art. 10. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013. Souscription et libération Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Fabio MARSELLA, susdit, soixante-quinze parts	75
- Manuela TAURINO, susdite, treize parts	13
- Fabio MASTROSIMONE, susdit, douze parts	12
Total: cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces. Monsieur Fabio MARSELLA, susdit, a souscrit à soixante-quinze (75) parts sociales, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux dites parts d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent euros (800.- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-2521 Luxembourg, 26, rue Demy Schlechter,
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Est nommé gérant technique, pour une durée illimitée:

* Monsieur Umberto TAURO, commerçant, né à Monopoli (Italie) le 11 janvier 1963, demeurant à L-2521 Luxembourg, 39, rue Demy Schlechter,

- Est nommée gérante administrative, pour une durée illimitée:

* Madame Manuela TAURINO, employée, née à Taranto (Italie) le 19 janvier 1970, demeurant à L-8223 Mamer, 14, rue de Londres,

La société est engagée par la signature conjointe du gérant administratif et du gérant technique.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: TAURINO, MASTROSIMONE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 juillet 2013. Relation: LAC/2013/31451. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103903/92.

(130126236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

CHS Milling Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 178.876.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen,
on the twelfth of July.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

1. CHS Inc., a cooperative corporation existing under the laws of the state of Minnesota, United States, having its registered office at 5500 Cenex Drive, Inver Grove Heights, MN 55077, the United States of America,

here represented by Ms. Anne-Laure Giraudeau, Avocat, professionally residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy, given in Minnesota, on 11 July 2013, and

2. CHS Luxembourg, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, whose registration number with the Luxembourg trade and Companies Register is pending, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Ms. Anne-Laure Giraudeau, Avocat, professionally residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 11 July 2013.

Said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name "CHS Milling Luxembourg, S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by six thousand two hundred fifty (6,250) class A shares (the "Class A Shares", the holders thereof being referred to as "Class A Shareholders") with a nominal value of one euro (EUR 1) each and by six thousand two hundred fifty (6,250) class B shares (the "Class B Shares", the holders thereof being referred to as "Class B Shareholders") with a nominal value of one euro (EUR 1) each. Any reference made hereinafter to the "shares" shall be construed as a reference to the Class A Shares and/or the Class B Shares, depending on the context and as applicable. The same construction applies to any reference made hereinafter to the "shareholders" of the Company.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and Vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and Powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers composed of at least one (1) Class A manager (the "Class A Manager") and one (1) Class B manager (the "Class B Manager"). Any reference made hereinafter to the "managers" shall be construed as a reference to the Class A Manager and/or the Class B Manager, depending on the context and as applicable.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, Removal and Term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

16.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

16.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 18. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signature of one (1) A Class Manager and by one (1) Class B Manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and Supervision

Art. 19. Auditor(s).

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first September of each year and shall end on the thirty-first August of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Under recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders will determine if the remainder Company's profits shall be distributing to the shareholders. In case of distribution, the Class A Shareholders shall be entitled to receive pro rata to their shareholding of Class A Shares, as compared to all Class A Shares, (i) ninety-five percent (95%) of the Company's profits resulting from sources within the United States as determined under United States federal income tax rules and (ii) five percent (5%) of the Company's profits resulting from sources without the United States as determined under United States federal income tax rules and the Class B Shareholders shall be entitled to receive pr rata to their shareholding of Class B Shares, as compared to all Class B Shares, (i) ninety-five percent (95%) of the Company's profits resulting from sources without the United States as determined under United States federal income tax rules and (ii) five percent (5%) of the Company's profits resulting from sources within the United States as determined under United States federal income tax rules.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and Assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution and in accordance with provisions of article 21.6 of the present articles of association, if applicable. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association, in particular with provisions of article 21.6 of the present articles of association, if applicable.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders and in accordance with provisions of article 21.6 of the present articles of association.

H. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on August 31, 2014.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed as follows:

- Six thousand two hundred fifty (6,250) Class A shares have been subscribed by CHS Inc., aforementioned, for the price of six thousand two hundred fifty euros (EUR 6,250); and
- Six thousand two hundred fifty (6,250) Class B shares have been subscribed by CHS Luxembourg, S.à r.l., aforementioned, for the price of six thousand two hundred fifty euros (EUR 6,250).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately nine hundred euro.

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

Class A Managers:

- Mr. James Heine, born in Minneapolis, MN, USA on 23 October 1967, residing at 501 Meadow Lane South Golden Valley, MN 55416 (United States);
- Mrs. Melodie Thostenson born in Elgin, Illinois, USA on 21 November 1960, residing at 5956 Scenic Place, Shoreview, MN USA 55126.

Class B Managers:

- Mrs. Catherine Koch, born on 12 February 1965 in Sarreguemines (France), residing professionally at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;
- Mrs. Véronique Marty, born on 30 mars 1977 in Nancy (France), residing professionally at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille treize, le douze juillet.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. CHS Inc., une société coopérative existant selon les lois de l'Etat du Minnesota, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis 5500 Cenex Drive, Inver Grove Heights, MN 55077, Etats-Unis d'Amérique,

dûment représenté(e) par Madame Anne-Laure Giraudeau, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée au Minnesota, le 10 juillet 2013, et

2. CHS Luxembourg, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, enregistrée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés est en cours, ayant son siège social sis 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

dûment représenté(e) par Madame Anne-Laure Giraudeau, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme sociale. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «CHS Milling Luxembourg, S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A», leurs détenteurs étant désignés dans le présent document les «Associés de Catégorie A»), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et par six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B», leurs détenteurs

étant désignés dans le présent document les «Associés de Catégorie B»), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Toute référence aux «parts sociales» doit être interprétée comme se rapportant aux Parts Sociales de Catégorie A et/ou aux Parts Sociales de Catégorie B, selon le contexte et tel qu'applicable. Il doit être procédé à la même interprétation pour toute référence aux «associés» de la Société. 5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7 Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et Vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et Pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance composé au minimum d'un gérant de catégorie A (le «Gérant de Catégorie A») et d'un gérant de catégorie B (le «Gérant de Catégorie B»). Toute référence faite dans le présent document aux «gérants» devra être comprise comme se rapportant aux Gérants de Catégorie A et/ou aux Gérants de Catégorie B, selon le contexte et tel qu'applicable.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, Révocation des gérants et Durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; Procès-verbaux des décisions du gérant unique.

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et Surveillance**Art. 19. Commissaire - Réviseur d'entreprises agréé.**

19.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier septembre de chaque année et se termine le trente-et-un août de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'opportunité de procéder à une distribution des bénéfices disponible aux associés. En cas de distribution, les Associés de Catégorie A pourront recevoir, au prorata de leur détention de Parts Sociales de Catégorie A, (i) quatre-vingt-quinze pourcent (95%) des bénéfices de la société provenant de sources situées aux Etats-Unis, tel que déterminées en vertu des règles fédérales des Etats-Unis relatives à l'imposition sur le revenu et (ii) cinq pourcent (5%) des bénéfices de la société provenant de sources autres que des Etats-Unis, tel que déterminées en vertu des règles fédérales des Etats-Unis relatives à l'imposition sur le revenu, et les Associés de Catégorie B pourront recevoir, au prorata de leur détention de Parts Sociales de Catégorie B, (i) quatre-vingt-quinze pourcent (95%) des bénéfices de la société provenant de sources autres que provenant des Etats-Unis, tel que déterminées en vertu des règles fédérales des Etats-Unis relatives à l'imposition sur le revenu et (ii) cinq pourcent (5%) des bénéfices de la société provenant de sources autres que provenant des Etats-Unis, tel que déterminées en vertu des règles fédérales des Etats-Unis relatives à l'imposition sur le revenu.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et Primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués et conformément aux dispositions de l'article 21.6 des présents statuts, le cas échéant. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices

reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts, notamment conformément aux dispositions de l'article 21.6 des présents statuts, le cas échéant.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société et conformément aux dispositions de l'article 21.6 des présents statuts.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 août 2014.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites comme suit:

- Six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales de catégorie A ont été souscrites par CHS Inc., susmentionné, pour un prix global de six mille deux cent cinquante euro (EUR 6.250); et
- Six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales de catégorie B ont été souscrites par CHS Luxembourg, S.à r.l., susmentionné, pour un prix global de six mille deux cent cinquante euro (EUR 6.250).

Les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq-cents euro (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ neuf cents euros.

Résolutions des associés

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérantes pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie A:

- M. James Hein, né à Minneapolis (Etats-Unis) le 23 octobre 1967, demeurant au 501 Meadow Lane South Golden Valley, MN 55416 (Etats-Unis).
- Mme Melodie Thostenson, née à Elgin, Illinois (Etats-Unis) le 21 novembre 1960, demeurant au 5956 Scenic Place, Shoreview, MN 55126 (Etats-Unis).

Gérants de Catégorie B:

- Mme Catherine Koch, née à Sarreguemines (France) le 12 février 1965, demeurant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;
- Mme Véronique Marty, née à Nancy (France) le 30 mars 1977, demeurant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de ladite comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: A.L. GIREAUDEAU, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9196. Reçu soixante quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013104004/556.

(130126737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Arabian Company for Retail L0510 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.997.837,65.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 165.134.

Le siège de la société est transféré du 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 33 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à compter du 1^{er} janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arabian Company for Retail L0510 S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2013100277/15.

(130121920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Europe Partners Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 137.741.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013100485/9.

(130122531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Elitis Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 171.850.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013100498/9.

(130122555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Euro-Agri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 27, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 63.122.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013100508/9.

(130122601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.
